



## ÉLECTION MUNICIPALE 2025

### Inscription sur la liste électorale municipale

En vue de l'élection municipale de 2025, il est essentiel que chaque électeur-trice s'assure d'être bien inscrit sur la liste électorale de la municipalité de Kamouraska.

Habituellement, cette liste vous serait envoyée par la poste afin que vous puissiez vérifier ces informations. Cependant, en raison de la grève en cours chez Postes Canada, nous ne sommes pas en mesure de procéder à cet envoi.

Afin de garantir votre droit de vote, nous vous invitons à venir consulter la liste électorale directement au bureau municipal, situé au 67, Avenue Morel durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi entre 8 h 00 à 17 h 00.

Vous pourrez ainsi vérifier que votre nom y figure correctement et, le cas échéant, demander une correction ou une inscription lors de la tenue de la Commission de révision dont l'avis public sera placé sur le site Internet de la municipalité, par infolettre et sur Facebook.

#### À noter :

- Si vous êtes propriétaire non-résident (c'est-à-dire que vous possédez une propriété à Kamouraska mais n'y résidez pas à titre principal), vous pourriez avoir droit de vote à condition d'être inscrit comme électeur non-résident.

Pour toute modification ou nouvelle inscription, lors de la Commission de révision, veuillez apporter une pièce d'identité et, si nécessaire, une preuve de propriété. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 418-492-6523 poste 221 ou poste 223 ou par courriel à [mychelle.levesque@kamouraska.ca](mailto:mychelle.levesque@kamouraska.ca) ou [administration@kamouraska.ca](mailto:administration@kamouraska.ca)

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre vigilance dans ce processus démocratique.

La Municipalité de Kamouraska



**Municipalité de Kamouraska**  
67, avenue Morel • Kamouraska (Québec) • G0L 1M0  
418 492-6523 • [info@kamouraska.ca](mailto:info@kamouraska.ca)



## Foire aux questions – Liste électorale municipale

### 1. Pourquoi dois-je vérifier mon inscription sur la liste électorale?

La vérification permet de s'assurer que vous êtes bien inscrit et que vos informations sont exactes. Cela garantit votre droit de vote lors de l'élection municipale.

### 2. Je suis propriétaire d'un immeuble à Kamouraska, mais je n'y réside pas. Ai-je le droit de voter?

Oui, les propriétaires non-résidents peuvent voter à condition d'être inscrits comme électeurs non-résidents. Vous devez remplir une demande d'inscription et/ou une procuration et fournir une preuve de propriété.

### 3. Que dois-je faire si mon nom ne figure pas sur la liste ou si mes informations sont incorrectes?

Présentez-vous au bureau municipal avec une pièce d'identité valide et, si nécessaire, une preuve de propriété. Le personnel pourra vous aider à corriger ou compléter votre inscription.

### 4. Jusqu'à quand puis-je faire une demande de modification ou d'inscription?

La date limite pour les modifications ou les nouvelles inscriptions est le 20 octobre 2025 entre 10H00 A.M. et 13H00 PM.

### 5. Puis-je vérifier l'inscription d'un autre membre de ma famille?

Non, chaque personne doit vérifier sa propre inscription. Les informations électorales sont confidentielles.

### 6. Est-ce que je peux faire cette vérification par téléphone ou par courriel?

Oui, vous pouvez le faire ou vous présenter en personne au bureau municipal aux heures d'affaires indiquées plus haut de ce mémo.

### 7. Que se passe-t-il si je ne suis pas inscrit?

Vous ne pourrez pas voter à l'élection municipale. Il est donc crucial de vérifier votre inscription avant la date limite.





**Municipalité de Kamouraska**  
67, avenue Morel • Kamouraska (Québec) • G0L 1M0  
418 492-6523 • [info@kamouraska.ca](mailto:info@kamouraska.ca)

